

## QUESTION ORALE N°54

Auteur : *Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo.*

**Objet : Permis de conduire d'un résident français en Chine durant ses congés en France.**

Avec quel permis un ressortissant français résidant en Chine qui n'a plus de domicile en France et plus de permis français valide peut-il conduire un véhicule en France pendant ses congés alors qu'il est titulaire d'un permis de conduire chinois ?

### **ORIGINE DE LA REPONSE : CONVENTIONS ET ENTRAIDE JUDICIAIRE**

---

Le ressortissant français titulaire d'un permis de conduire chinois peut conduire un véhicule en France pendant ses congés. Son permis de conduire chinois doit être accompagné d'un permis de conduire international délivré par les autorités chinoises. En effet, ce permis de conduire international est rédigé dans plusieurs langues et sert de traduction./.